



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 28 septembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 21 septembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **19. CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA SALLE DES FÊTES ELPE LA REGIE DES SPECTACLES**

### Exposé :

Dans le cadre du processus de réorganisation des services du pôle bâtiment-logistique engagé depuis début 2015, il est apparu nécessaire de faire évoluer les missions de l'emploi de responsable de la salle des fêtes du Coat Kaër en développant sa technicité en matière de régie des spectacles.

Il est en conséquence nécessaire de créer le poste de responsable de salle et de régisseur spectacles afin d'assurer les missions de planification et de suivi des manifestations et animations organisées au sein de l'équipement, ainsi que la régie technique des spectacles. Il sera en outre responsable de la sécurité des manifestations dans le cadre des licences d'entrepreneur de spectacles vivants attribuées à la Ville.

### Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Il est proposé au Conseil municipal:

- de décider la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, d'un poste de responsable de la salle du Coat-Kaër relevant de la catégorie C à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- de se réserver la possibilité de recruter un contractuel dans le cadre de l'article 3 de la loi n°84-53 susvisée,
- en cas de recrutement d'un contractuel, de fixer la rémunération sur le 8ème échelon du grade d'agent de maîtrise, correspondant à l'IB 396, IM 360,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 16 septembre 2016

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**